

# Signification par affichage du 28 mai au 27 juin 2026

## AVIS PUBLIC COUR MUNICIPALE DE REPENTIGNY

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE

### Ville de Repentigny

-vs-

ENTRETIEN 2030 S E N C (rue Lapointe, Repentigny) | constat : 4047220

### CONSTAT D'INFRACTION

**PRENEZ AVIS** qu'une poursuite pénale a été intentée contre vous au moyen d'un constat d'infraction et débuté au moment de la parution de cet avis de publication. Une copie du constat est déposée au greffe de la Cour.

### TRANSMISSION DU PLAIDOYER

Vous avez l'obligation de transmettre votre plaidoyer de culpabilité, de non-culpabilité ou effectuer votre paiement, dans les **trente (30) jours** qui suivent la date de parution de cet avis.

Le plaidoyer ou paiement doit être transmis à la **Cour Municipale de Repentigny**

À **DÉFAUT** de transmettre votre plaidoyer ou d'effectuer votre paiement, la poursuite sera instruite par défaut et un jugement rendu sans autre avis ni délai.



**Roxanne Brousseau**  
Greffière et juge de paix  
Cour municipale de Repentigny  
450 470-3500

### Mise en garde

Conformément aux articles 22.1 et 24 du Code de procédure pénale (RLRQ c. C-25.1), la signification par avis public a été autorisée par un juge. Cet avis contient des renseignements personnels. Ceux-ci ne peuvent être utilisés qu'aux fins prévues par l'ordonnance. Il est strictement interdit de reproduire, diffuser ou conserver ces renseignements, par quelque moyen que ce soit (copie, capture d'écran, etc.)